

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 février 2013

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Général**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 11 février 2013**

**2013 V 2 G** Vœu relatif au maintien des urgences de l'Hôtel-Dieu.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Considérant les vœux présentés par M. Christophe GIRARD et les élus du groupe Socialiste, Radical de Gauche et Apparentés, et par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche ;

Considérant l'emplacement de l'Hôtel-Dieu situé en plein cœur de l'agglomération parisienne, au croisement de très nombreux axes de communication, conférant au site une accessibilité unique en Ile-de-France ;

Considérant le combat mené depuis plusieurs années par la Ville de Paris pour que ce site, emblématique de l'histoire hospitalière de la Capitale, reste dédié à la santé des Parisiens et des Franciliens ;

Considérant la décision prise depuis plusieurs années de transférer les services d'hospitalisation vers d'autres établissements parisiens et le vote de la Commission Médicale d'Etablissement de l'AP-HP du 14 novembre 2012 proposant la suppression définitive des urgences de l'Hôtel-Dieu ;

Considérant que les urgences de l'Hôtel-Dieu ont accueilli des dizaines de milliers de patients sans oublier les urgences ophtalmologiques et médico-judiciaires ;

Considérant qu'un projet de transformation de l'Hôtel-Dieu est en cours d'élaboration par l'AP-HP visant à créer un Hôpital Universitaire de Santé Publique, qu'il a donné lieu à une mission de préfiguration dans le cadre de laquelle des consultations et des concertations ont été menées ;

Considérant l'intérêt que peut avoir pour les Parisiens ce projet innovant de pôle de soins en secteur 1 et de pôle de prévention et de recherche en santé publique ;

Considérant que ces pôles permettront de réunir, auprès des patients, une communauté scientifique très active dans la recherche en épidémiologie, la santé environnementale et la santé au travail et enfin la formation et l'enseignement ;

Considérant que de manière très innovante, le projet prévoit que soit assurée à l'Hôtel-Dieu, une prise en charge globale de la santé qui intégrera, pour la première fois, dans un lieu de soin, une forte dimension préventive et éducative ; avec, à titre d'exemple, des consultations pour tous de dépistage, de vaccinations, de prévention et d'éducation à la santé (notamment pour les malades chroniques) ;

Considérant les échanges qui ont eu lieu entre la Ville et l'AP-HP autour de ce projet et la demande clairement exprimée et renouvelée du Maire de Paris afin qu'un accueil en urgence soit prévu 24h/24 pour répondre aux besoins des Parisiens, et que le projet se traduise par une amélioration de l'offre de soins aux Parisiennes et Parisiens ;

Considérant les informations reçues sur l'évolution du projet de transformation qui montrent une prise en compte des remarques et recommandations émises par la Ville, notamment en ce qui concerne le développement d'une offre de soins plus complète que prévue initialement, ainsi que le maintien de certaines activités telles que le suivi des malades VIH, la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS), l'Espace Santé Jeunes Guy Moquet, la dispensation de médicaments, l'Unité Médico Judiciaire ;

Considérant que les concertations et le dialogue doivent se poursuivre jusqu'à ce que le projet envisagé par l'AP-HP réponde aux exigences de la Ville et des Parisiens, et que ce n'est qu'une fois ces conditions remplies que l'avis du Conseil de Paris sera sollicité pour une éventuelle modification du PLU ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

#### Demande au Maire de Paris :

- D'agir pour que ce projet garantisse effectivement une offre de soins conséquente, novatrice, en secteur 1, c'est-à-dire accessible à tous, y compris et notamment aux publics les plus vulnérables, adaptée aux besoins des Parisiens et de ceux du centre de Paris en particulier, l'Hôtel-Dieu étant situé dans le 4e, arrondissement le plus visité de Paris ;
- De s'engager pour le maintien pérenne d'un accueil en urgence 24h/24 sur ce site et d'un service mobile d'urgence et de réanimation également assuré 24h/24, afin de garantir à tous un accès à des soins d'urgence adaptés dans le centre de Paris ;
- D'intervenir auprès de la Direction Générale de l'AP-HP afin que ce projet soit clairement présenté et expliqué aux Parisiennes et Parisiens.